

COMMUNIQUE DE PRESSE

6 mai 2024

Régulation des services d'urgences

- Hôpital de Bourgoin-Jallieu
- Hôpital de Pont-de-Beauvoisin

Les centres hospitaliers du territoire connaissent actuellement une phase de saturation des services d'urgences. Malgré tous les efforts déployés dans ce contexte, les délais d'attente avant prise en charge s'allongent.

Pour cette raison, une régulation des venues aux urgences est en place afin de permettre un accueil sécurisé des patients les plus graves dans les délais les plus rapides possibles.

Journée du 10 mai

A partir du 9 mai 2024 - les nuits de 18h30 à 8h30

La conduite à tenir est la suivante :

- **AVANT DE ME DEPLACER AUX URGENCES ET EN CAS D'URGENCE VITALE RESENTIE :**

De jour comme de nuit, j'appelle le 15 chargé de m'orienter vers la structure adaptée en fonction des symptômes : services d'urgences, maisons médicales de garde, consultations chez un médecin généraliste, envoi d'une équipe médicale sur place.

- **HORS URGENCES VITALES RESENTIES :**

Je contacte mon médecin traitant ou un des dispositifs de permanence de soins ambulatoires (cabinet de permanence médicale, ...)

- **A MON ARRIVEE AUX URGENCES :**

Je présente le numéro de régulation donné par le 15.
Sans ce numéro, je ne peux pas entrer.

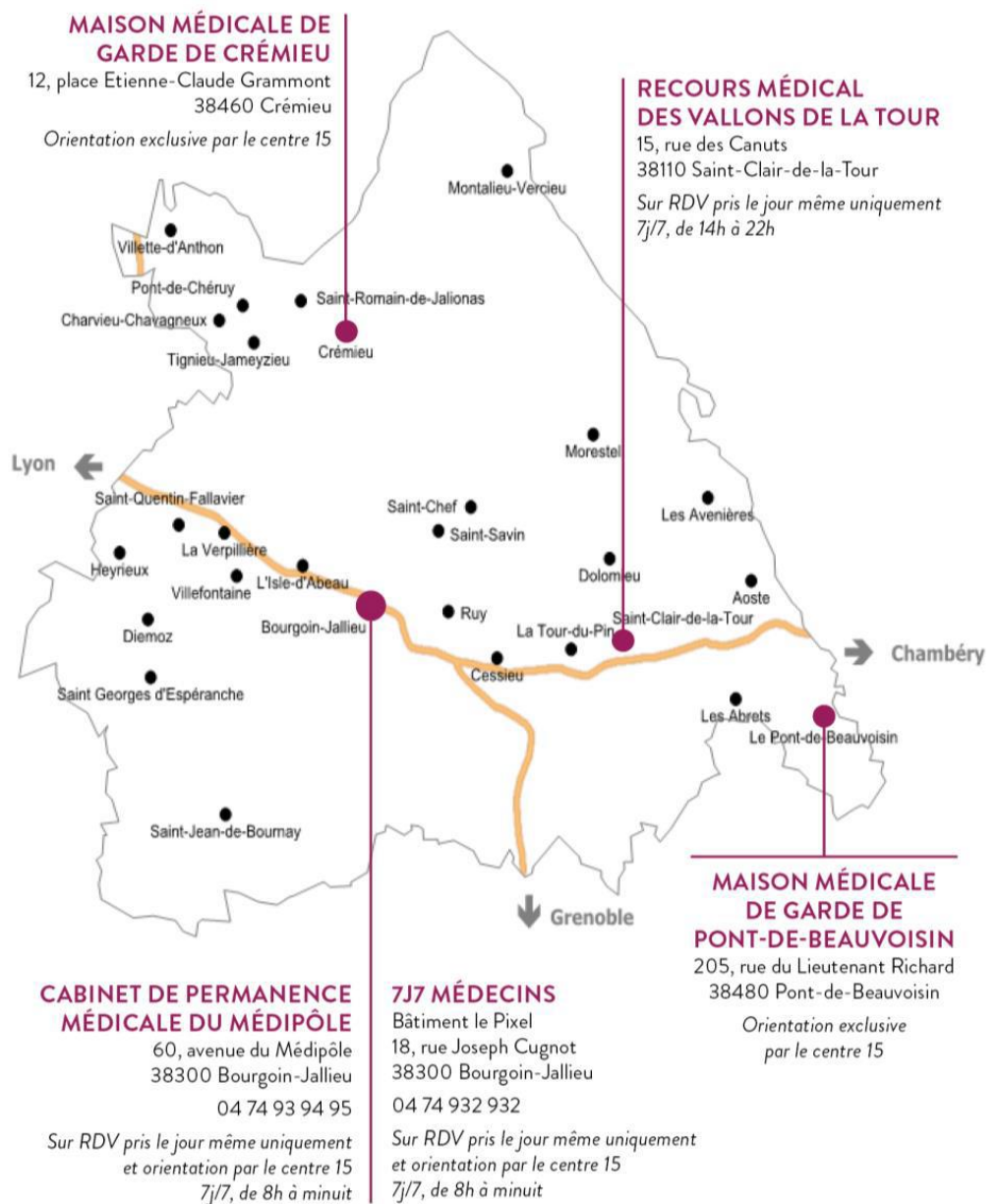
APPEL PREALABLE AU 15 AVANT DE VENIR AUX URGENCES

Les urgences pédiatriques, gynécologiques et obstétricales
ne sont pas concernées et
restent accessibles sans appel préalable au 15

COMMUNIQUE DE PRESSE

6 mai 2024

Territoire Nord-Isère : Dispositifs de permanence de soins ambulatoires



CH PIERRE OUDOT
30 avenue du Médipôle
BP 40348
38302 Bourgoin-Jallieu Cedex
www.ch-bourgoin.fr

CH YVES TOURAINE
205, rue du Lieutenant Richard
CS 00001
38480 Pont-de-Beauvoisin
www.ch-pontdebeauvoisin.fr